

Conseil scientifique**Formation restreinte****Lundi 10 décembre 2018, 9h – 11h**

Présents : Jenny Andersson, Florence Bernault, Olivier Borraz, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Pierre François, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Arnaud Jullian, Marc Lazar, Frédéric Mion, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Julie Saada, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Dina Waked.

Absents ou excusés : Astrid von Busekist, Dominique Cardon, Charlotte Halpern, Emeric Henry, Marco Oberti, Paul-André Rosental.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

En préambule, Marc Lazar annonce que la présente séance est la dernière à laquelle assisteront Jean-Marc Robin et Marco Oberti. En outre, il souhaite la bienvenue à Roberto Galbiati au sein du Conseil scientifique, ainsi qu'à Arnaud Jullian, nouveau secrétaire général de Sciences Po.

1/ Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 12 novembre 2018

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents sur le compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 12 novembre 2018.

2/ Avis sur le passage en 2^e partie de tenure track de Romain Lachat

Frédéric Ramel, directeur du département de science politique, présente le dossier de Romain Lachat. Romain Lachat est Assistant Professor au Cevipof depuis 3 ans, après avoir occupé une position d'Associate Professor à l'université Pompeu Fabra de Barcelone. Son travail porte principalement sur les comportements politiques. Il a publié dans d'excellentes revues de la discipline. Il a proposé une innovation méthodologique dans la manière d'appréhender le vote, notamment en explicitant le vote sur enjeux. Par ailleurs, il remplit parfaitement ses obligations de service dans le cadre de ses activités d'enseignement, tant à Paris qu'à Reims. En outre, il a reçu de très bonnes évaluations de la part des étudiants. D'autre part, il assume la codirection d'un des axes du projet scientifique du CEVIPOF, en collaboration avec Anne Muxel. Romain Lachat participe pleinement aux activités d'intérêt général, étant élu au Bureau du département de science politique. Il participe également à la réflexion de fond sur la réforme de l'offre pédagogique au sein du master Science politique de l'École doctorale, et il est l'animateur pressenti de la majeure intitulée « Comportements politiques ». Enfin, en termes de valorisation, Romain Lachat joue son rôle de chercheur impliqué dans la cité en disséminant ses travaux au sein de la communauté savante et dans les médias. Les exigences scientifiques pour un passage en deuxième partie de tenure track sont largement remplies.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le passage en 2^e partie de tenure track de Romain Lachat.

3/ Présentation du secrétaire général de Sciences Po

Frédéric Mion indique qu'Arnaud Jullian a pris son poste de secrétaire général depuis 5 semaines. Il a prévu de rencontrer tous les responsables de chaque unité de recherche.

4/ Présentation du rapport d'évaluation de Sciences Po par le HCERES

Frédéric Mion indique que le rapport d'évaluation rendu par le HCERES conclut 2 ans d'un processus engagé en septembre 2016. Ce travail permet de préparer les prochaines étapes de la discussion avec les pouvoirs publics, notamment le dialogue contractuel avec le ministère sur la politique de sites que ce dernier défend et mènera à l'échelle de la présence COMUE USPC. Le rapport d'évaluation du HCERES s'appuie sur l'important travail fourni en amont par Sciences Po, à savoir le rapport d'autoévaluation, et sur la visite d'un comité d'évaluation présidé par le recteur de l'université de Genève qui s'est tenue du 10 au 12 avril 2018. En outre, le rapport intègre le travail mené dans chaque unité de recherche de Sciences Po. Enfin, l'École doctorale a fait l'objet d'une évaluation particulière, car elle est la seule unité de Sciences Po à dispenser un diplôme d'État. Frédéric Mion remercie les personnes ayant participé à l'autoévaluation, organisé les visites et préparé les éléments d'échange à la suite des dites visites.

Le rapport d'évaluation du HCERES et la réponse établie par Sciences Po sont disponibles sur le site du HCERES. Sa tonalité est extrêmement positive. Le rapport met en exergue le

fait que l'institution a consolidé ses bases depuis 5 ans. Il salue les grands chantiers afférents à la gouvernance, aux modalités de gestion, à la stabilisation des effectifs étudiants et au développement de la communauté scientifique. Il met en valeur le renforcement de l'attractivité globale de Sciences Po sur le plan de la formation au niveau international et scientifique. Il rend hommage à la grande qualité du travail accompli et engage l'établissement à poursuivre son ambitieuse politique de recrutement. Enfin, il acte la reconnaissance de Sciences Po comme université de recherche au plan international.

Le rapport identifie également les faiblesses de l'institution et ses marges de progression. En matière de gestion, il souligne la nécessité de renforcer la capacité de pilotage immobilier dans le contexte du projet de l'Artillerie et plus largement dans le contexte du projet Campus 2022. À cet égard, la réponse au rapport souligne que le schéma directeur immobilier de Sciences Po est en voie d'achèvement, tout comme le SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière). Le rapport invite également à renforcer le pilotage du modèle économique, notamment au niveau de la masse salariale, élément clé du développement de la soutenabilité de l'institution. Sciences Po a entrepris la refonte intégrale de son système comptable et financier afin de vérifier ses dépenses et leur exécution. En outre, elle prévoit de renforcer sa capacité de dialogue stratégique et de gestion interne au-delà des seuls enjeux financiers. Le rapport pointe des enjeux déjà identifiés par Sciences Po. S'agissant de la formation initiale, il souligne la nécessité de l'intégration croissante et continue des campus en région dans le projet du Collège universitaire : cet élément était au cœur de l'Acte II du Collège universitaire et a été mené par Bénédicte Durand. Il appartient désormais à Stéphanie Balme d'y veiller. S'agissant de la recherche, le rapport souligne le haut niveau de la production scientifique de l'institution. Cependant, le rapport invite Sciences Po à tirer parti de sa tradition en matière d'interdisciplinarité en allant au-delà de son périmètre naturel que constituent les sciences humaines et sociales. Ce travail est nécessaire : il a été amorcé dans le cadre de la COMUE USPC et il sera poursuivi avec des étapes supplémentaires au cours des années à venir, tant pour la formation que pour la recherche. Le rapport marque l'importance de la convergence des statuts entre les différentes catégories de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de Sciences Po : un travail a déjà été engagé, mais l'institution est invitée à le poursuivre, tout comme elle est invitée à poursuivre et renforcer son plan d'action en matière de féminisation du corps professoral. Ce chantier est au cœur du programme de Guillaume Plantin et Frédéric Mion assure que le sujet lui tient également à cœur. Enfin, le rapport encourage à poursuivre la politique d'incitation à l'enseignement pour l'ensemble des catégories de chercheurs de Sciences Po, ce qui rejoint les orientations stratégiques du CNRS et qui figure de fait dans le dialogue contractuel noué entre Sciences Po et le CNRS. Ce rapport est positif et utile, car il encourage Sciences Po à aller de l'avant dans certains chantiers importants. Il sera un point d'appui pour les échanges menés avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

5/ Présentation du dispositif de dialogue de gestion entre Sciences Po et le MESRI

Frédéric Mion souhaite expliciter la démarche de dialogue stratégique et de gestion initiée par le MESRI. Invité à le faire depuis plusieurs années par la Cour des comptes, le ministère souhaite donner un contenu un peu plus stratégique au dialogue quinquennal

qu'il noue avec chaque université et établissement du territoire. Il s'agit que, chaque année, le ministère de tutelle et les opérateurs se rencontrent pour discuter des priorités stratégiques de ces derniers. C'est à titre expérimental que le ministère de l'Enseignement supérieur s'est engagé dans cette voie en 2018, avec 10 universités et établissements, dont Sciences Po qui s'était portée volontaire. Elle a eu raison de le faire, car cela lui a permis d'obtenir quelques moyens supplémentaires, ce qui est toujours favorable dans un contexte où les finances publiques sont contraintes. Le ministère fixait 2 conditions pour valider les priorités, à savoir qu'elles soient stratégiques pour l'établissement et qu'elles correspondent à des ambitions de politique publique portées par les pouvoirs publics. En outre, chacune des actions envisagées devait être portée dans un cadre partenarial et ne pas être bornée aux seules frontières de Sciences Po. Frédéric Mion précise que le travail a été mené dans un délai très bref : la première réunion avec la ministre a eu lieu fin août et la réunion de conclusion s'est tenue début décembre. Ce travail a vocation à être généralisé à tous les établissements à compter de 2019. Sciences Po portait 4 projets dans le cadre de ce dialogue, validés la semaine précédente par le ministère.

- Accompagner le développement de 2 programmes interdisciplinaires : ils sont en germe à Sciences Po et – il faut l'espérer – connaîtront un développement important dans le cadre de la constitution de l'Université de Paris. Le premier concerne les thématiques du numérique, le second les enjeux environnementaux. Ils mobiliseront les partenaires de l'Université de Paris. Le ministère s'engage à financer l'environnement de recherche et un contrat doctoral, à l'appui de 2 recrutements déjà programmés à Sciences Po pour ces deux thématiques.
- Instaurer le parcours METIS: ce nouveau premier cycle en 4 ans donnera lieu à la délivrance d'un Bachelor of Arts and Sciences (BASC). Il permettra aux étudiants d'effectuer un parcours de formation à Sciences Po, conjointement avec les établissements constituant l'Université de Paris. Ce dernier s'appuiera sur une spécialité en sciences humaines et sociales et sur une spécialité en sciences dures et sciences du vivant avec des enseignements pluridisciplinaires au croisement de ces 2 spécialités, conçus conjointement par les 2 pôles universitaires. Le projet à l'échelle parisienne sera possible par la mobilisation de fonds de l>IDEX. La première rentrée est prévue pour 2020. Sciences Po souhaite diffuser ce diplôme en 4 ans à ses autres campus de 1^{er} cycle, à commencer par celui de Reims.
- Déployer le projet Campus numérique de la réussite étudiante : cet outil supplémentaire intègre la politique d'égalité des chances de Sciences Po, tournée vers les lycées qui sont les partenaires de l'institution dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire. Ce projet encourage l'engagement étudiant à Sciences Po. Il est mené conjointement avec la startup WHALLER.
- Développer les relations avec l'Afrique : dans le cadre de sa politique internationale, Sciences Po souhaite faire de ce continent une priorité pour les années à venir. Le ministère soutiendra ce projet au niveau du développement des échanges universitaires, pour permettre la venue de professeurs invités africains à Sciences Po et pour favoriser la mobilité étudiante, notamment au niveau des formations doctorales.

Avec ces 4 projets, il s'agit de faire progresser les priorités de Sciences Po et de permettre à l'institution de se poser en lieu d'expérimentation et d'avant-garde. Outre leur caractère partenarial avec des entités extérieures, ces projets se renforcent les uns les autres, le lien entre les chaires interdisciplinaires et METIS étant évident.

Le dialogue de gestion a été une expérience courte, mais fructueuse, car le ministère a été convaincu par les projets que Sciences Po lui a présentés.

Florence Haegel demande des précisions sur les relations entre Sciences Po et l'Université de Paris.

Frédéric Mion répond que la situation de Sciences Po s'est clarifiée depuis la décision prise par l'institution de ne pas rejoindre l'Université de Paris. Cependant, Sciences Po reste membre de la COMUE USPC. À compter de janvier 2019, 3 membres de la COMUE formeront un ensemble dénommé Université de Paris. Actuellement, les membres de la COMUE réfléchissent au devenir institutionnel de cette structure qui compte un Conseil d'administration, un Conseil académique, un Bureau, un Conseil des membres et plusieurs autres instances. Le cœur de son action était financé par des fonds IDEX, qui se concentrent désormais sur l'Université de Paris. Il est donc nécessaire de repenser les relations sous une forme allégée et assouplie. Rien n'est encore arrêté, mais l'objectif serait d'aboutir à une convention de partenariat à l'échelle de tous les membres de l'actuelle COMUE USPC : cette convention ménagerait les mêmes droits et obligations à tous les membres autour d'actions identifiées comme pertinentes, la plupart concernant les services partagés. Pour Sciences Po, le plus important reste les projets qu'elle est en situation de mener avec l'Université de Paris. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les projets de chaires interdisciplinaires et de 1^{er} cycle METIS approuvés dans le dialogue de gestion.

Olivier Borraz demande si le projet METIS ne risque pas de créer des différences entre le campus parisien et les campus en région, et ce alors que la réforme du Collège universitaire visait à s'assurer que les étudiants en région avaient le même niveau que les étudiants parisiens.

Bénédicte Durand convient qu'il existe un risque immédiat, car Paris dispose d'une domination scientifique dans tous les secteurs grâce à sa concentration de forces académiques. Ce risque a été identifié dès la constitution du projet d'ouvrir Sciences Po aux sciences dures, exactes et du vivant. Une attention forte est portée au fait que le projet ne doit pas naître sans les régions. Or, la dynamique rémoise est concomitante à la dynamique parisienne. L'université de Reims par exemple dispose d'un secteur d'excellence avec la bioéconomie et la chimie verte. Stéphanie Balme travaille avec les points d'excellence qu'elle identifie dans les universités qui entourent les campus de Sciences Po en région. Celui de Reims a été reconnu dans le dialogue stratégique de gestion de l'université de Reims qui était également candidate à ce processus expérimental de dialogue. L'université de Nice a une offre de cours majeure sur le numérique. À Poitiers, les questions de santé sont très développées. Au Havre, les sujets relatifs à la mer et à la biologie marine offrent de nombreuses opportunités. Il ne s'agit pas de travailler avec tous les départements de l'université partenaire en région, mais bien avec des secteurs d'excellence dument identifiés.

Emanuele Ferragina demande si le cursus METIS pourra être utilisé comme expérience de référence pour porter à 4 ans le cursus du Collège universitaire, à l'instar de grandes universités internationales.

Bénédicte Durand répond que le diplôme METIS est prévu en 4 ans, avec 2 ans en campus, une 3^e année à l'international et une 4^e année au sein de l'université partenaire. Sciences Po n'est pas en mesure de généraliser une 4^e année pour tous les étudiants du Collège universitaire.

Florence Bernault se réjouit que l’Afrique soit une nouvelle fois présentée comme un sujet prioritaire : pour Sciences Po, c’est une stratégie intelligente que de former des étudiants et des intellectuels africains, et la France a de nombreux atouts en ce sens, d’autant plus au regard de l’augmentation des frais d’inscription des étudiants extracommunautaires.

Guillaume Plantin précise que la communauté académique de Sciences Po sera étroitement associée à la mise en place du BASC. Un groupe de travail interviendra auprès de Stéphanie Balme, composé des directeurs de départements et de membres de la faculté ayant une appétence ou des compétences sur les questions interdisciplinaires.

6/ Avis sur les codirections de thèse pour les académiques de rang B non-HDR

Pierre François rappelle que, depuis le début d’année, le Conseil scientifique a reçu plusieurs demandes d’autorisation de codirections officielles de thèse pour des académiques de rang B non-HDR. Depuis un certain temps, des académiques de rang B ne détenant pas l’HDR dirigent officieusement des thèses. Cela ne rend pas justice à leur travail, mais peut également s’avérer dysfonctionnel : cette pratique reste possible tant qu’un collègue de rang A accepte d’être un prête-nom passif et ne souhaite pas, au cours de la thèse, devenir actif. Par ailleurs, cette question soulève un enjeu relatif à la formation. En effet, pour certaines disciplines, la direction de thèses devient un élément du dossier d’habilitation. Enfin, le dernier enjeu concerne la carrière : le Conseil scientifique a acté que pour devenir Full professor, un académique doit justifier de l’encadrement d’au moins un doctorant ayant soutenu sa thèse. Au regard de ces trois enjeux, le COMEX de l’Ecole doctorale a mené un premier débat qui ne s’est pas avéré convergent et conclusif. Il a donc demandé aux directeurs des études doctorales de chaque discipline de consulter dans leur département. Le dernier COMEX de l’École doctorale, réuni le 5 décembre, a formulé plusieurs propositions qu’il soumet au Conseil scientifique :

- Une position de principe selon laquelle le Conseil scientifique accepte de rendre possible la codirection de thèse pour des académiques non titulaires de l’HDR. La codirection permet la formation de l’académique de rang B non-HDR. En outre, dans certaines disciplines, il est peu acceptable qu’un docteur n’ait été dirigé que par un académique non-HDR et préférable que ce dernier soit parrainé par un collègue plus aguerri et plus visible.
- Cette position de principe ne préjuge pas des décisions qui seront prises au cas par cas au sein du Conseil scientifique. Certains départements souhaitent mener une discussion en amont de la soumission de ces cas au Conseil scientifique. Pierre François n’y voit pas d’inconvénient, pas plus que le COMEX : il appartient à chaque département d’organiser la phase amont de la discussion.
- La codirection doit être officiellement reconnue comme telle sur la page de garde de la thèse, ce qui n’est pas toujours le cas dans le cas d’une direction officieuse. Se posera également la question de la reconnaissance du travail de codirection dans le système de comptabilité GAPEC.
- Le COMEX s’est interrogé sur la pertinence d’instaurer des restrictions *a priori* en termes de séniorité, à savoir si la codirection ne peut être permise qu’après la mid-tenure. Il semble pertinent que le collègue de rang B non-HDR ne soit pas complètement junior, cependant il semble complexe et malvenu de fixer une règle

rigide, d'autant plus que l'autorisation du Conseil scientifique est délivrée au cas par cas.

- Le COMEX s'est interrogé sur le fait de réserver cette autorisation aux académiques internes à Sciences Po ou de l'ouvrir aux académiques extérieurs. Il a estimé inutile de fixer une règle *a priori*, car il est possible qu'un doctorant bénéficie de l'encadrement d'un codirecteur externe à Sciences Po, de rang B et non-HDR. Une fois encore, l'appréciation au cas par cas ne nécessite pas de fixer des règles strictes.

Pierre François précise que chaque proposition est indépendante.

Emanuele Ferragina estime qu'au-delà du critère de la séniorité, il faut tenir compte des critères disciplinaires. Dans les petits centres de recherche, il n'y a pas toujours des experts sur des sujets complexes. En outre, certains doctorants peuvent nécessiter un support méthodologique substantiel. Un critère à introduire dans les décisions serait que l'étudiant démontre la nécessité de la codirection en termes disciplinaires ou méthodologiques.

Gilles Favarel-Garrigues souscrit à l'idée que l'accord de principe reste soumis à la décision du Conseil scientifique au cas par cas. Il demande des précisions quant à la décision que doit prendre le Conseil scientifique sur cette question.

Marc Lazar répond que le Conseil scientifique rendra un avis s'il trouve un consensus sur les propositions nuancées présentées par Pierre François, sauf s'il semble nécessaire de consulter à nouveau les départements. En cas de consensus, le nouveau dispositif sera mis en œuvre dès janvier 2019.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents les codirections de thèse pour les académiques de rang B non-HDR.

7/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en droit privé, profil droit de la propriété intellectuelle, droit de l'innovation

Sébastien Pimont présente le comité. Les membres internes sont les suivants : Jean d'Aspremont, professeur à l'École de droit ; Séverine Dusollier, présidente du comité ; Sébastien Pimont, vice-président du comité ; Julie Saada, professeure à l'École de droit ; Emmanuel Lazega, membre du CSO. Les membres externes sont les suivants : Mireille Buydens, professeure à l'Université Libre de Bruxelles, spécialisée dans les brevets, marques et droits d'auteurs ; Mélanie Clément-Fontaine, professeure à l'université Versailles – Saint-Quentin ; Eva Wirten, spécialisée en propriété intellectuelle ; Reto Hilty, professeur à l'université de Zürich, directeur du département en propriété intellectuelle de l'Institut Max Planck ; Raquel Xalabader, professeure à l'université de Catalogne, spécialisée dans la propriété intellectuelle.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en droit privé, profil droit de la propriété intellectuelle, droit de l'innovation.

8/ Avis sur la composition modifiée du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Assistant professor (poste privé) en sociologie, profil numérique et organisations

Olivier Borraz indique que Marion Fourcade ne pouvait pas participer à ce comité. Elle est remplacée par Pascale Bourret, maîtresse de conférences à l'université d'Aix-Marseille, spécialiste en santé et big data.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition modifiée du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Assistant professor (poste privé) en sociologie, profil numérique et organisations.

9/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne 2018

Marc Lazar remarque que les dossiers de demande de congé sabbatique universitaire n'ont pas tous le même degré de précision et d'exigence.

Économie – Jean-Marc Robin présente la demande d'Emeric Henry, directeur des études doctorales en économie depuis 5 ans. Spécialiste de l'économie de l'innovation, Emeric Henry souhaite obtenir un congé sabbatique universitaire afin de refondamentaliser sa recherche et de réorienter ses travaux vers l'économie politique.

Sociologie – Marta Dominguez indique que Jeanne Lazarus demande un congé sabbatique de 6 mois afin d'honorer une invitation à Princeton et de valoriser son HDR qu'elle espère soutenir avant l'été 2019.

Anne Revillard demande un congé sabbatique d'un an afin d'approfondir certains aspects de sa recherche et de mener à bien deux projets de formation, l'un en méthodes quantitatives et l'autre en éthique/déontologie.

Histoire – Sabine Dullin indique que Claire Andrieu demande un congé sabbatique de 6 mois pour finaliser son ouvrage sur l'engagement politique qui est l'aboutissement de plusieurs enseignements.

Elissa Mailänder, Associate professor au Centre d'histoire, vient de soutenir son HDR et demande un congé sabbatique d'un an pour transformer son HDR en livre et pour entamer un nouveau projet de recherche relatif aux exactions filmées et photographiées en temps de guerre.

Pap Ndiaye, précédemment directeur du département d'histoire pendant 3 ans, spécialiste de l'histoire des droits civiques, souhaite entamer une recherche sur Joséphine Baker et demande un congé sabbatique universitaire d'une durée de 6 mois.

Marc Lazar indique que toutes les demandes de congés sabbatiques ont été approuvées par Bénédicte Durand au niveau des obligations d'enseignement. Le vote est mené à bulletin secret, les votants devant indiquer s'ils approuvent ou non chaque demande de congé sabbatique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent les demandes de congé sabbatique universitaire de Emeric Henry, Jeanne Lazarus, Anne Revillard, Claire Andrieu, Elissa Mailänder et Pap Ndiaye.

10/ Questions diverses

Guillaume Plantin rappelle que les départements de sociologie et d'économie devront respectivement octroyer un doctorat *honoris causa* en 2019.

11/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie

Sophie Dubuisson-Quellier précise que 4 candidatures sur les 9 émanaient de femmes. Elle propose, en accord avec le président du Conseil scientifique, que la discussion porte principalement sur le dossier de l'un des candidats, sur le dossier duquel les avis des rapporteurs sont divergents.

Sont déclarés recevables à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les dossiers de Arnstein Aassve, Brian K. Gran, Dorit Geva, Karine Clément, Marco Ancelovici, Ronit Dinovitzer.

Sont déclarés irrecevables à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les dossiers de Federico Rossi, Laura Lima, Yves Laberge.

12/ Avis sur l'obtention de la tenure d'Emanuele Ferragina

Marta Dominguez indique que le comité de tenure d'Emanuele Ferragina s'est réuni le 5 décembre. Le dossier d'Emanuele Ferragina était complété par trois rapports externes qui concluent sans réserve à l'octroi de la tenure.

À l'unanimité, le comité a voté en faveur de l'obtention de la tenure pour Emanuele Ferragina.

Roberto Galbiati, membre du Conseil scientifique et rapporteur interne pour le Conseil scientifique a examiné le dossier dont il souligne l'excellence, tant sur le plan scientifique qu'en termes d'investissement institutionnel.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés l'obtention de la tenure d'Emanuele Ferragina.

13/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en histoire, profil histoire du Maghreb contemporain

Marc Lazar indique que le comité de sélection a reçu 9 candidatures, parmi lesquelles quatre ont sélectionnées en vue d'une audition, à l'issue de laquelle le comité a proposé à l'unanimité le recrutement de M'hamed Oualdi. Actuellement maître de conférences à l'INALCO, détaché depuis 2013 au département d'histoire de Princeton en tant qu'Assistant professor, M'hamed Oualdi est spécialiste de l'histoire du Maghreb du 19^e siècle. Il aborde la question du Maghreb dans une perspective transnationale (empire

ottoman, Europe du Sud, empire français, Italie et Afrique). La qualité de son dossier de publications et d'enseignements a convaincu le comité, qui n'a pas souhaité classer les autres candidats auditionnés.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en histoire, profil histoire du Maghreb contemporain.

14/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil études des populations

Pierre François indique que le comité a reçu 11 candidatures et a auditionné 5 personnes (3 femmes et 2 hommes, 1 Américain, 3 Allemands et 1 Italienne). En première position, il a classé Andrew Noymer : titulaire d'un PhD en sociologie obtenu à l'université de Berkeley en 2006, il est actuellement Associate professor en santé publique à l'université de Californie (Irvine), après y avoir été Associate professor en sociologie. Spécialiste de l'analyse de la mortalité et de méthodes quantitatives avancées, il a un dossier de publications très dense. En outre, lors des auditions, il a fait montre de très grandes qualités pédagogiques.

La candidate classée en deuxième position, Angela Greulich a une formation d'économiste. Elle est maîtresse de conférences en économie à Paris 1. Son cœur de publication est la démographie. Ses travaux portent sur les différentiels socioéconomiques des comportements démographiques dans une perspective de comparaison européenne. Elle se concentre notamment sur les relations entre action publique et augmentation des inégalités de fécondité au sein et entre les pays européens.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique à propos des spécificités du profil des deux candidats classés au premier et au second rang.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil études des populations.

15/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil sécurité internationale

Le comité de sélection, réuni le vendredi 7 décembre 2018 sous la présidence de Frédéric Ramel, a procédé à l'audition de Didier Bigo et propose son recrutement comme Professeur des universités en sociologie, profil sécurité internationale.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sociologie, profil sécurité internationale.

16/ Avis sur la proposition de recrutement en qualité de Professeure associée (PAST) de Helena Alviar Garcia

Sébastien Pimont indique que le comité de sélection s'est réuni le 30 novembre et n'a proposé que la candidature d'Helena Alviar Garcia en qualité de PAST. Le comité a été convaincu par les perspectives originales proposées par Helena Alviar Garcia, tant au niveau du droit de la personne et des discriminations, sujets qui sont les attendus du poste, mais aussi au niveau des théories féministes et du droit et du développement. Elle est actuellement Full professor – l'équivalent de professeure classe exceptionnelle – à l'université de Los Andes à Bogota, où elle a été doyenne de la faculté de droit entre 2011 et 2016. Elle est diplômée de l'École de droit de Harvard où elle a obtenu son doctorat en 2001. Elle est également diplômée de la faculté de droit de Los Andes. À Los Andes et en tant que Visiting professor dans de nombreux établissements (Harvard Law School, University of Wisconsin, Université de Turin), elle a enseigné des matières différentes : droit et développement, droit international économique, droit de la propriété, approche féministe et pensée juridique critique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition de recrutement en qualité de Professeure associée (PAST) de Helena Alviar Garcia.

17/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Karolina Koc-Michalska

Martial Foucault indique que Docteure en science politique depuis 2005, Karolina Koc-Michalska est actuellement Associate professor à Audencia Business School à Nantes, dans le département des sciences sociales pour la composante des *Medias Studies*. Elle est spécialiste des outils de communication, en particulier des réseaux sociaux qui sont au cœur de sa proposition d'HDR, dont le garant serait Martial Foucault. Son projet porte sur les effets d'usage des réseaux sociaux et des pratiques des acteurs politiques et des citoyens en termes d'engagement, ou comment les réseaux sociaux modifient le rapport aux politiques.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Karolina Koc-Michalska.

18/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sandrine Nicourd

Maîtresse de conférences en sociologie à l'UVSQ, Sandrine Nicourd présente un projet d'HDR sous la direction de Didier Demazière et portant sur l'engagement et le militantisme, avec un axe sur la socialisation. Elle étudie la dimension organisationnelle de l'engagement et le travail des militants.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique concernant la répartition des rôles entre le conseil scientifique et le comité exécutif de l'Ecole doctorale à propos de la validation des dossiers d'inscription en HDR à Sciences Po.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sandrine Nicourd.

19/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Paola Tubaro

Docteure en économie, Paola Tubaro, actuellement chargée de recherche au CNRS, est spécialiste de l'analyse des réseaux. Elle travaille avec Emmanuel Lazega, qui sera le garant de l'HDR qu'elle souhaite soutenir à Sciences Po. Son projet d'HDR porte sur l'ubérisation et croise des méthodes quantitatives et qualitatives, des analyses des réseaux et des enquêtes de terrain qualitatives. L'objectif est de démontrer que l'économie des réseaux n'est pas une structure s'inscrivant à la frontière entre le marché et l'organisation, mais qu'elle est une forme nouvelle et renouvelée d'agencement social.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Paola Tubaro.

20/ Avis sur la demande d'autorisation de M. Xavier Paulès à être rapporteur sur la thèse en histoire de M. Chong Xu

Sabine Dullin indique que Xu Chong est un doctorant dont les travaux sont dirigés par Jean-François Chanet et Christian Henriot. Sa thèse porte sur le maintien de l'ordre public dans les concessions françaises de Shanghai entre 1849 et 1919. Il s'agit de demander une dérogation pour que Xavier Paulès, maître de conférences à l'EHESS depuis 2010 et qui n'est pas habilité, puisse rédiger le rapport de cette thèse. Xavier Paulès, spécialiste de l'histoire sociale et urbaine de la Chine, a soutenu sa thèse en 2005 et s'affirme depuis lors comme un chercheur reconnu dans le champ de l'histoire de la Chine du 19^{ème} siècle et de la République chinoise.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de M. Xavier Paulès à être rapporteur sur la thèse en histoire de M. Chong Xu.